

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 26109**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible (La certification existe désormais sous une autre forme (voir cadre "pour plus d'information"))

Licence Professionnelle : Licence Professionnelle Mention « Assurance, banque, finance : chargé de clientèle »

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
Université Paul Sabatier - Toulouse 3, Université Toulouse 1 Capitole, Institut national universitaire Champollion	Directeur de l'INU Champollion, Recteur de l'Académie, Chancelier des universités, Présidents des universités habilitées à délivrer les diplômes

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

313 Finances, banque, assurances, immobilier

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Cette mention comprend les parcours types suivant :

- **Chargé de clientèle, particuliers**
- **Chargé de clientèle, professionnels**
- **Chargé de clientèle, experts**

dont les activités et les compétences ou capacités attestées communes sont décrites ci-après.

Pour consulter les informations spécifiques aux parcours types, se référer aux liens Internet renvoyant vers les fiches parcours types des établissements.

- Gestion et développement d'un portefeuille de clients de particuliers et/ou de professionnels (mise en place et suivi d'une relation de qualité, réactivation de clients inactifs, actualisation des fichiers, prospection commerciale multi supports)
- Actualisation des connaissances sur les produits et services de bancassurance de plus en plus diversifiés
- Détection des besoins des clients et proposition de solutions adaptées
- Participation aux actions commerciales concernant les produits et services bancassurance en multi canal
- Identification des risques financiers (fraude fiscale, blanchiment, piratage, etc.)
- Analyse du patrimoine de ses clients et établir un diagnostic
 - Prendre en compte l'environnement économique, juridique, fiscal et financier de la banque et de l'assurance pour conseiller au mieux le client
- Proposer une offre adaptée de produits et services bancaires et d'assurance
- Gérer et développer le portefeuille client
- Conduire et conclure un entretien commercial dans une logique de conseil
- S'intégrer et coopérer au sein d'une équipe
- S'adapter à l'évolution du métier de chargé de clientèle
- Planifier et organiser son travail afin d'atteindre les objectifs fixés
- Suivre l'évolution réglementaires, juridiques, fiscales spécifiques au secteur bancaire
- Négocier les conditions financières et mettre en place les garanties
- Maîtriser les outils numériques de référence et des règles de sécurité informatique pour acquérir, traiter, produire et diffuser de l'information ainsi que pour collaborer en interne et en externe. Utiliser les TIC pour gérer une relation commerciale à distance
- Se situer dans un environnement socio-professionnel et interculturel, national et international, pour s'adapter et prendre des initiatives
- Identifier le processus de production, de diffusion et de valorisation des savoirs.
- Respecter les principes d'éthique, de déontologie et de responsabilité environnementale.
- Travailler en équipe et en réseau ainsi qu'en autonomie et responsabilité au service d'un projet
- Identifier et situer les champs professionnels potentiellement en relation avec les acquis de la mention ainsi que les parcours possibles pour y accéder
- Caractériser et valoriser son identité, ses compétences et son projet professionnel en fonction d'un contexte.
- Analyser ses actions en situation professionnelle, s'autoévaluer pour améliorer sa pratique
- Identifier, sélectionner et analyser avec esprit critique diverses ressources dans son domaine de spécialité pour documenter un sujet et synthétiser ces données en vue de leur exploitation
- Analyser et synthétiser des données en vue de leur exploitation.
- Développer une argumentation avec esprit critique.
- Se servir aisément des différents registres d'expression écrite et orale de la langue française.
- Communiquer par oral et par écrit, de façon claire et non-ambiguë, en français et dans au moins une langue étrangère

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

K Activités financières

- Conseiller(e)/assistant / gestionnaire/ clientèle particuliers ou professionnels
- Gestionnaire de clientèle en banque ou assurances
- Conseiller(e) financier
- Attaché(e) ou assistant commercial / Téléconseiller(e)

Codes des fiches ROME les plus proches :

C1206 : Gestion de clientèle bancaire

C1102 : Conseil clientèle en assurances

C1302 : Gestion back et middle-office marchés financiers

Réglementation d'activités :

- Pour les banques et les assurances : avoir un casier vierge
- Pour vendre des produits d'assurances, l'obtention de la carte professionnelle est obligatoire. Les conditions à remplir pour l'obtenir sont précisées dans les articles R 511-2 ; R 511-4 ; R 513-1 ; R 513-2 ; R 513-4 ; R 514-5 ; R 514-6 du code des assurances. Cette carte permet de présenter en toute autonomie des produits d'assurance vie, IARD et capitalisation. Sa validité est liée à l'existence du contrat de travail puisqu'elle est délivrée par l'employeur (art. R514-3). Ce titre permet l'obtention de la carte professionnelle.
- L'AMF a rendu obligatoire l'évaluation d'un certain nombre de connaissances pour tous les collaborateurs des banques. Les banques doivent donc former et évaluer les nouveaux entrants à travers cette certification AMF. Le contenu de notre formation recouvre les pré-requis mais ne délivre pas la certification. Les apprenants ont le choix soit de la passer dans le cadre de leur entreprise une fois embauché, soit de passer l'examen sur une initiative individuelle.

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Les modalités du contrôle permettent de vérifier l'acquisition de l'ensemble des aptitudes, connaissances et compétences constitutives du diplôme. Celles-ci sont appréciées soit par un contrôle continu et régulier, soit par un examen terminal, soit par ces deux modes de contrôle combinés.

Chaque bloc d'enseignement a une valeur définie en crédits européens (ECTS). Le nombre de crédits par unité d'enseignement est défini sur la base de la charge totale de travail requise et tient donc compte de l'ensemble de l'activité exigée : volume et nature des enseignements dispensés, travail personnel requis, des stages, mémoires, projets et autres activités. Une référence commune est fixée correspondant à l'acquisition de 180 crédits pour le grade de licence.

Validité des composantes acquises : illimitée

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OUINON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
En contrat d'apprentissage	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Après un parcours de formation continue	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

En contrat de professionnalisation	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par candidature individuelle	X	Leur composition comprend : - une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation - des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements. - des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements
Par expérience dispositif VAE	X	Le jury est composé : - d'une majorité d'enseignants-chercheurs - des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée. Accords européens ou internationaux

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
------------------------------------	-------------------------------------

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 23 mai 2016 accréditant l'Université Toulouse I en vue de la délivrance de diplômes nationaux.

Arrêté du 1er juin 2016 accréditant l'Université Toulouse III en vue de la délivrance de diplômes nationaux.

Arrêté du 23 mai 2016 accréditant l'Institut National Universitaire Jean-François Champollion en vue de la délivrance de diplômes nationaux

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Code de l'éducation : article L613-3 et article L613-4

Références autres :

- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant les modalités d'accréditation d'établissements d'enseignement supérieur
- Arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de licence, de licence professionnelle et de master
- Arrêté du 17 novembre 1999 relatif à la licence professionnelle
- Arrêté du 27 mai 2014 fixant la nomenclature des mentions du diplôme national de licence professionnelle
- Arrêté du 16 mars 2015 modifiant la nomenclature des mentions du diplôme nationale de licence professionnelle

Pour plus d'informations

Statistiques :

<http://www.univ-tlse3.fr/observatoire-de-la-vie-etudiante-239350.kjsp>

ou <http://www.univ-tlse3.fr/ove>

<http://www.univ-tlse3.fr/licence-professionnelle-charge-de-clientele-372419.kjsp>

<http://iut.ups-tlse.fr/licence-professionnelle-charge-de-clientele-372419.kjsp?RH=1213189547834&ONGLET=1>

<http://www.iae-toulouse.fr/statistiques-generales-licences-professionnelles-2012>

http://www.ut-capitole.fr/universite/gouvernance/services-administratifs-et-techniques/observatoire-des-formations-et-de-l-insertion-professionnelle-drop-ofip--551317.kjsp?RH=INTERNET_FR&IFRAME=nu

Autres sources d'information :

<http://www.univ-tlse3.fr>

<http://www.iut-tlse3.fr>

<http://www.iae-toulouse.fr>

<http://www.ut-capitole.fr>

<http://www.cfpb.fr/>

<http://www.iut-rodez.fr/>

<http://www.difcam.com/>

Université Toulouse III Paul Sabatier

Université Toulouse I Capitole

Lieu(x) de certification :

Université Toulouse 1 Capitole, 2 rue du Doyen Gabriel Marty – 31042 Toulouse Cedex 9

CFA Banques et Finance de la Région Midi-Pyrénées – 58 rue Magellan – 31670 Labège

Université Toulouse III - Paul Sabatier - 118 route de Narbonne - 31062 TOULOUSE Cedex 9

CFA Sections d'Apprentissage de l'Université Paul Sabatier – 115, route de Narbonne -
31063 Toulouse Cedex 9

IUT GEA Ranguel de l'Université Paul Sabatier – 133A avenue de Ranguel – 30177 TOULOUSE Cedex 4

IUT TC de l'Université Paul Sabatier – 115F Route de Narbonne – 31 077 TOULOUSE Cedex 4

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Toulouse

Labège

Albi

Rodez

Historique de la certification :

À partir de 2016, la mention « Assurance, banque, finance : chargé de clientèle » se substitue à la dénomination nationale « Assurance, banque, finance ».

À partir de 2016, le parcours-type « Chargé de clientèle : particuliers » se substitue à la spécialité « Chargé de clientèle ».

A partir de 2016, le parcours type « Chargé de clientèle experts » se substitue à la spécialité « Chargé de clientèle » parcours « Chargé de clientèle experts ».

A partir de 2016, le parcours type « Chargé de clientèle professionnels » se substitue à la spécialité « Chargé de clientèle » parcours « Chargé de clientèle professionnelle ».

Certification précédente : Assurance, banque, finance spécialité Chargé de clientèle professionnelle